

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE ESPACE SAINT-EXUPERY

DECISION

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : Tarif concernant : Activités de l'Espace Saint-Exupéry : Vacances de Juillet 2025

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs concernant : Activités de l'Espace Saint-Exupéry : Vacances de juillet 2025.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Les tarifs des activités des vacances de juillet 2025 sont fixés comme suit :

Adhésion 2025/2026 : Carte adhésion famille 7€

Activités : Création trompe l'œil : 2€ / enfant
Customisation : 2€ / enfant
Les p'tits cuistots : 2€ / enfant
Création tressage : 2€ / enfant

Sorties :

- Château de Valençay
Familles imposables/non imposables
10€ / Adulte et 7€ / Enfant
Familles minima sociaux
5€ / Adulte et 4€ / Enfant
- Ferme pédagogique de Plou
Familles imposables/non imposables
11€ / Adulte et 11€ / Enfant
Familles minima sociaux
6€ / Adulte et 5€ / Enfant
- Etang de Bellebouche à Mézières en Brenne
Familles imposables/non imposables
4€ / Adulte et 4€ / Enfant
Familles minima sociaux
2€ / Adulte et 2€ / Enfant

ARTICLE 2 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 06/05/2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 13 MAI 2025

Publié ou notifié le 13 MAI 2025

Mis en ligne sur le site internet le 13 MAI 2025



Le Maire,

Jeanny LORGEUX